



## Maison de retraite : interdiction de se servir d'un ordinateur...

Par **ECRIVAIN75**, le **16/11/2012** à **23:10**

[fluo]bonjour[/fluo]

De nombreuses maisons de retraite interdisent à leurs pensionnaires de pouvoir se servir dans leur chambre d'un ordinateur, d'un portable, d'une tablette, d'un téléphone même fixe, d'un portable, etc. L'idée étant que les victimes d'abus ne peuvent pas alors communiquer ainsi avec l'extérieur pour se plaindre, lancer un SOS, etc. Mais ce genre d'interdiction de la part de nombreuses maisons de retraite est-il légal ? n'est-il pas en réalité qu'une atteinte à la vie privée ? Le cas échéant quels sont les recours ? D'avance je vous remercie pour votre réponse éventuelle.

Par **soleil1952**, le **22/05/2013** à **22:28**

Bonsoir,

Un résidant de maison de retraite est locataire à part entière de sa chambre et il est donc libre de faire ce qui lui plait . En aucun cas ,l'usage d'une TV ,d'un ordi ne peut être refusé.Tout ceci doit être stipulé dans le livret d'accueil et le règlement intérieur ,remis à l'entrée du résidant.L'usage d'un portable ou de tout autre appareil est libre dans la mesure où la sécurité n'est pas mise en jeu et qu'il y a respect de "l'autre". Un radiateur d'appoint est souvent refusé,par exemple.Il va de soi que le repos des usagers doit être respecté et qu'il peut être conseillé l'usage d'un casque ,pour éviter des nuisances sonores,le cas échéant.Le règlement intérieur est comme un bail remis par la direction au résidant et il doit être respecté.

Par **Novasenior**, le **05/08/2013** à **18:41**

Bonjour à tous,

Je n'ai jamais entendu parler de maisons de retraite qui interdisaient l'usage d'appareils de type téléphone, tablettes, ordinateurs...

Je suis très surprise car de plus en plus de résidences mettent en place des réseaux wifi ouverts à leur résidents.

De plus, la seule raison pour laquelle ces usages pourraient être interdit serait la mise en danger du résident liée à cette utilisation...

Il ne faut pas oublier que la chambre d'un résident est un logement privatif à part entière. Pour en savoir plus sur les maisons de retraite ; <http://www.novasenior.com>

Annie